



ᐃᑦᓂᓄᓐᓂᓄᓐᓂᓂᓄᓐᓂᓄᓐ
 Department of Education
 Ilinniaqtuliqiyikkut
 Ministère de l'Éducation

Confirmation d'abandon de programme d'études ou de cours

IMPORTANT

On nous informe de l'abandon d'un programme d'études ou de cours par _____, une personne qui bénéficiait du Programme d'aide financière aux études du Nunavut.

Dans le but de traiter le dossier de celle-ci, nous avons besoin d'une confirmation de son abandon de programme d'études ou de cours. Veuillez fournir les renseignements requis ci-dessous.

| CONFIRMATION D'ABANDON DE PROGRAMME D'ÉTUDES OU DE COURS | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Date d'abandon (aaaa-mm-jj) | Programme |
| Motif de l'abandon | |
| <p>Cette personne est-elle admissible au remboursement de ses droits de scolarité?</p> <p>Oui Non</p> | |
| Montant | |

Le Programme d'aide financière aux études du Nunavut offre aux personnes admissibles des bourses pour leurs droits de scolarité, leurs livres et manuels ainsi que d'autres dépenses. Ces bourses leur sont versées directement, et il leur incombe de payer la somme totale à leur établissement d'enseignement. Dans le cadre de ce programme d'aide financière, s'il y a abandon du programme d'études ou de cours avec admissibilité au remboursement des droits de scolarité, ces droits doivent être remboursés au Bureau d'aide financière aux études du Nunavut (« Bureau »).

Par ailleurs, les personnes bénéficiaires d'une telle aide financière peuvent être tenues d'en rembourser une partie au Bureau si elles abandonnent un ou plusieurs cours ou leur programme d'études. L'établissement qui rembourse directement l'élève pour les droits de scolarité, des livres et manuels ou d'autres frais doit en informer le Bureau.

Veuillez indiquer au Bureau si les droits de scolarité se rattachant à cet abandon seront remboursés. Nos coordonnées se trouvent au bas du présent document.

Envoyez le formulaire dûment rempli à :

FANS@gov.nu.ca (Pour les personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'Accord du Nunavut)

FANSLoans@gov.nu.ca (pour les autres étudiantes et étudiants du Nunavut)